TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 1

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS

IVOIRIENNE Tribune

300 FCFA

L'information n'a pas de couleur

www.tribune-ivoirienne.net N°101 du vendredi 29 au dimanche 31 janvier 2016

Procès à la Cpi

Les grosses failles de l'Accusation

- Gbagbo et Blé Goudé plaident non coupable
- Me Habiba Touré : « Bensouda ne poursuit que des présumés auteurs de 10% des exactions »
- Mobilisation exceptionnelle des Ivoiriens et de la diaspora

Interview

Dr N'Guettia Kouassi (Directeur de Commission à l'Ua) :

« L'Afrique est un géant qui refuse de naître »

Procès du Gal Guéi

L'étau se resserre autour de Dogbo Blé et Séka Séka

Accusation de « rattrapage ethnique »

Le ministre Abinan : « La compétence est mon critère de choix »

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur

Procès à la Cpi

Le procès s'ouvre sur de grosses failles dans l'accusation

Fatou Bensouda déterminée à faire condamner les prévenus

Le procès tant attendu, a effectivement démarré jeudi 28 janvier 2016 avec les présentations du bureau du procureur. Si l'on peut noter la volonté du juge de rester à équidistance des parties au procès conformément au principe d'équité, il faut cependant se poser des questions sur l'intention réelle de la procureure tant sa stratégie n'a pas évolué d'un iota entre l'audience de confirmation des charges et ses premières déclarations, hier. De nombreux observateurs sont restés sur leur faim. Là où ils étaient en droit de s'attendre à une argumentation beaucoup plus corsée que par le passé, Fatou Bensouda ne s'est limitée qu'à une sorte de redite. En somme, elle a offert du réchauffé, donnant l'impression qu'elle n'a pas suffisamment enquêté pour s'imprégner du dossier qu'elle a à défendre. Sinon comment comprendre qu'après cinq ans de préparation, d'accumulation d'éléments de preuve, de va-et-vient entre Paris, Abidjan et La Haye, elle en est encore à une perception lapidaire de la situation ivoirienne qui a conduit à la grave déflagration de 2010/2011. Fatou Bensouda, bien qu'on soit à un procès pénal donc visant à établir des responsabilités individuelles, peut-elle se soustraire à ce qui est à la base même de la survenue de la crise ? L'affaire Gbagbo et Blé Goudé est avant tout politique et son règlement, pour être objectif doit tenir compte du contexte politique en présence au moment des faits. S'il y a eu commission de crimes, s'il y a eu violation grave des droits de l'homme entre décembre 2010 et avril 2011, c'est bien pour des raisons politiques, mieux pour l'élection présidentielle qui s'est mal achevée. Il faut bien situer le rôle de chaque acteur y compris de la Commission électorale, de la France, de l'Onu et de tous ceux qui y avaient un quelconque rôle. Ne pas juger ces faits, c'est obstruer le chemin qui mène à la vérité.

Dans une épreuve de cette envergure, tout détail compte. C'est à ce niveau qu'il convient de considérer cette grosse bourde de Fatou Bensouda qui déclara que Charles Blé Goudé était le porte-parole et le chargé de communication de Laurent Gbagbo. Toute chose qui porte à croire qu'elle a une mauvaise connaissance des acteurs à juger. C'est ainsi que tout au long de sa démonstration, le bureau du procureur a eu du mal à établir la responsabilité du prévenu Gbagbo et le lien criminel qu'il entretenait avec Blé Goudé. Des pièces présentées à l'audience d'hier remontent au début des années 2000, une période que la procureure a pourtant volontairement soustrait des débats en ne prenant en compte que quatre événements survenus entre décembre 2010 et avril 2011.

Dans tous les cas, elle a au moins démontré qu'elle a à son arc plusieurs cordes, donnant ainsi du fil à retordre à la défense eu égard à la foultitude d'éléments de preuves en sa possession. Des éléments qui n'ont pas tous été présentés à la défense qui crie déjà à la déficience.

S. DEBAILLY

Gbagbo et Blé Goudé plaident non coupable

Le juge italien Cuno Tarfusser, assisté de Geoffrey Henderson de Trinité-et-Tobago, et Mme Olga Herrera Carbuccia de la République dominicaine, a ouvert les hostilités concernant l'affaire le Procureur contre Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, hier jeudi 28 janvier 2016 à La Haye. Dès l'entame, les juges ont vérifié que les Accusés ont compris la nature des charges à leur encontre. Le président Gbagbo et le ministre Charles Blé Goudé ont ensuite fait l'objet d'un interrogatoire. A savoir s'ils plaident « coupable ou non coupable ». Lorsqu'ils ont pris la parole à tour de rôle, Laurent Gbagbo et Blé Goudé ont chacun plaidé non coupable. Des déclarations liminaires ont été ensuite présentées par le Bureau du Procureur, les équipes de la Défense, ainsi que les Représentants légaux des victimes.

Saint-Claver OULA

La Cour rejette les premières observations de la Défense

A l'ouverture du procès de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé, la Défense du premier cité a tenu à faire quelques observations à la Cour sur l'ensemble de la procédure. Elle a indiqué que le dossier de l'Accusation ne pouvait pas conduire à un procès, dans la mesure où selon Me Dov Jacob, « Non seulement l'enquête du procureur est déficiente, mais son dossier montre qu'il n'a pas respecté les obligations d'enquêter tant à charge qu'à décharge. Que constate-t-on à la lecture du mémoire préliminaire ? Le procureur a sciemment ignoré les éléments de preuves qui pourraient constituer les éléments à décharge. Cette attitude du procureur est d'autant plus regrettable que la Défense avait apporté de nombreux éléments dès l'audience de confirmation des charges, mettant en cause le narratif du procureur ». Il a fait remarquer que les représentants des victimes, plutôt que de demander la condamnation de son client, devrait respecter la présomption d'innocence dont il bénéficie. Contrairement à l'Accusation, a souligné Me Jacob, la Défense n'a pas eu le même temps de préparation de ce procès. Toutes ces observations, du point de vue de la Défense devraient concourir à l'invalidation de ce procès.

Réagissant à ces observations, Mac Donald, premier substitut du procureur s'est étonné des arguments avancés par son contradicteur. Il a fait savoir que les questions soulevées par Me Dov Jacob ont été longuement débattues à des audiences antérieures. Pour lui, il n'est pas juste de dire qu'il n'existe pas dans le dossier d'accusation des éléments à décharge. Il a estimé par ailleurs que l'argument de la Défense selon lequel, elle n'a pas eu assez de temps ne convainc pas pour la simple raison que de nombreuses pauses ont été observées dans cette affaire et elles auraient pu profiter à la Défense. Quant à la représentante des victimes Me Paolina Massida , elle a expliqué que la présence du conseil des victimes ne devrait pas être vue comme une symbolique, mais une nécessité, d'autant qu'il a le droit d'exiger réparation de la part de celui qu'il considère comme responsable du préjudice causé aux victimes.

Face à l'intervention des différentes parties, la Cour présidée par le juge-président Cuno Jacob Tarfusser a rejeté les premières observations de la Défense, déclarant que les arguments développés par Me Dov Jacob n'étaient pas nouveaux, d'autant qu'il en a été question sous diverses formes lors des audiences qui ont précédé le procès. Toutefois, il a promis que la Cour dans la gestion de ce procès veillera au respect des droits de la Défense des accusés

Alain BOUABRE

A+ MEDIAS PUBLICITE - EDITION

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur
www.tribune-ivoirienne.net

Editeur : A+ MEDIAS Sarl au capital de 5 000 000 FCFA
Siège Social: ABIDJAN / COCODY ANGRE 7ème TRANCHE

Directeur Général / Gérant:
Amos BEONAHO

Directeur de la Publication
FERRO M. Bally
05 06 56 45 / 01 84 80 14
ferobibali@yahoo.fr

Rédacteur en Chef
Chef Service Politique
Saint-Claver OULA
01 01 95 04 / 07 30 40 64
saintcoula@yahoo.fr

Secrétaire Général de la Rédaction
Alain BOUABRÉ
40 00 58 45
alain.br44@gmail.com

Chef de Service Economie & Culture par intérim
Amos BEONAHO
07 07 71 24
amosbeonaho@yahoo.fr

Chef de Service Société / Faits de la Cité
Claude DASSE
08 50 94 89
dasseclaude@yahoo.fr

Chef de Service Sports
Patrice BEKET
57 16 44 29 / 01 74 38 32
patrice_beket@yahoo.fr

Service Photo
Joëlle KABIE
09 28 96 85

Directrice Commerciale & Financière
Regina BANHIE
01 70 70 26 / 59 36 36 35

Service Commercial
05 64 14 54 / 07 81 03 51
mangojocelyne@yahoo.fr

Récépissé du procureur de la République N°17/D du 05/08/2015
Depôt legal N°12367 du 17/09/2015

Administration/Redaction

Tél: **22 50 23 81**
E-mail: *ivoiretribune@gmail.com*

Impression : **SNPECCI**
Distribution : **Edipresse**
Tirage : **10.000 exemplaires**

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
IVOIRIENNE Tribune
L'information n'a pas de couleur

Procès à la Cpi

Me Habiba Touré (avocate basée à Paris) :

« Bensouda ne poursuit que des présumés auteurs de 10% des exactions »

Ce qui est affligeant, vous vous rendez compte que le plan commun semble avoir été mis en œuvre par le président Gbagbo et le ministre Charles Blé Goudé en vue de maintenir le président Gbagbo au pouvoir aurait fait 324 victimes, tout en sachant que 324 victimes ne veut pas dire 324 morts sur lesquelles ils y auraient à peu près 167 morts, en plus des viols, des blessés et autres. Sur une crise qui a profondément traumatisé les Ivoiriens, remonté les Ivoiriens les uns contre les autres et qui a fait 3000 morts, poursuivre le président Gbagbo et le ministre Charles Blé Goudé sur non pas 3.000 morts mais 324 victimes, qui sont pour la grande majorité des blessés et autres, je trouve cela assez gravissime parce que Bensouda ne poursuit que des présumés auteurs de 10% des exactions subies par les populations civiles. La question qui se pose, c'est comment se fait que la procureure ne poursuit pas les auteurs des 90% des auteurs des crimes, à savoir 2700 victimes, les plus graves survenus en Côte d'Ivoire ? Ensuite, elle déclare qu'elle n'est pas là pour dire qui a gagné ou perdu les élections, mais en même temps elle explique que le plan commun mis en place par le président Laurent Gbagbo visait à se maintenir au pouvoir. Comment peut-il se maintenir au pouvoir s'il a gagné les élections ? Il ne se maintient pas au pouvoir, il exerce le pouvoir. Il est attaqué par des gens qui contestent le pouvoir. L'élément fondamental est de savoir qui a gagné les élections. Je suppose que cette question les met gravement en difficulté. Enfin, on constate une méconnaissance de la culture ivoirienne parce qu'on nous explique qu'Abobo est un quartier nordiste comme s'il y avait que des nordistes à Abobo et que des Bété à Yopougon. On nous explique que le conflit a opposé le nord et le sud. Ce qui indique aussi une méconnaissance totale parce qu'on nous explique qu'au nord il y a des forces pro-Ouattara et les forces pro-Gbagbo et au Sud des forces pro-Gbagbo. La vérité, c'est que le pays était coupé en deux avec des rebelles au Nord et l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'armée ivoirienne au Sud. L'armée ivoirienne n'est pas une force pro-Gbagbo. C'est l'armée de la République de Côte d'Ivoire. On voit bien une méconnaissance pour des personnes qui ont traité le dossier pendant 5 ans.

Autre chose, elle dit se soucier du sort de toutes les victimes mais elle n'a poursuivi que le président Laurent Gbagbo et le ministre Charles Blé Goudé. Comme vous le savez, nous avons déposé le dossier de près de 1.000 victimes auxquelles Mme Bensouda promet de mener l'enquête, malheureusement nous constatons qu'elle ne poursuit personne. Le mandat de Bensouda se termine en 2021 et le procès du président Gbagbo commence à peine en 2016. Si vous voyez bien qu'elle n'entend que poursuivre le président Gbagbo pendant quelques années à la suite de quoi elle quittera la Cpi. Finalement personne ne rendra justice à toutes les victimes de l'Ouest de la Côte d'Ivoire et aux 2.700 morts ivoiriens de la crise post-électorale. Voilà ce qui est gravissime dans la gestion du dossier par la procureure.

Prpopos recueillis par
Saint-Claver OULA

Le calendrier du procès

1ere étape
Du 28 janvier au 17 février 2016

2e étape
- Du 3 mars 2016 au 23 mars
Exceptés : 11 mars et 14 mars
3e étape
• Du 9 mai 2016 aux vacances judiciaires de l'été 2016 selon les sous-étapes ci-après :
- Semaine du 9 au 14 mai
- Semaine du 16 au 20 mai
- Semaine du 23 au 27 mai
- Semaine du 6 au 10 juin
- Semaine 13 au 17 juin
- Semaine du 27 juin au 1er juillet
- Semaine du 6 au 8 juillet
- Semaine du 11 au 15 juillet

Vacances judiciaires
4e étape
• A partir du 30 août : un nouveau calendrier sera établi
NB : contrairement à ce qui a été annoncé, la défense interviendra le lundi 1er février 2016.

Forte mobilisation à Yopougon et à La Haye

A Yopougon comme à La Haye les partisans des deux leaders étaient là

Au premier jour du procès de Laurent Gbagbo et Blé Goudé, les partisans des deux leaders ont battu le rappel des troupes. De Yopougon à La Haye en passant par Gagnoa, des espaces dédiés ont été pris d'assaut

A Yopougon, commune symbole pour l'ex-chef d'Etat, deux lieux ont été aménagés pour suivre en direct les premiers éléments qui marquent le point de départ d'un long procès. Premier lieu, le baron de Yopougon, un lieu connu pour avoir abrité plusieurs rassemblements des pro-Gbagbo pendant les heures de braise. Deuxième lieu, le nouveau siège du Cojep à Niangon, route d'Azito. Au Baron de Yopougon, la tendance Agénor Youan Bi du Cojep et le Fpi pro-Sangaré étaient les organisateurs et animateurs de la cérémonie. Divisées, les deux tendances du Cojep visent le même objectif : la libération de Gbagbo et Blé Goudé. La nostalgie se mêlait à la compassion et à l'émotion. Tee-shirts, uniformes, visières, supports audio et autres brochures vantant les actions des deux personnalités ont refait surface. « Libérez Gbagbo ! Libérez Gbagbo ! » entendait-on de la part des dizaines de sympathisants entre deux pauses. Sur l'écran géant dressé au fond de la grande salle, toute apparition des deux hommes était accueillie par des hourras et des vivats et tout propos jugé exagéré de la procureure Fatou Bensouda était conspué. Il en est ainsi lorsqu'elle fait savoir à la surprise générale que Blé Goudé était porte-parole et chargé de communication de Gbagbo. Quand intervient la première pause, un appel à contribution est organisé sur place pour soutenir les organisateurs. Sangaré Aboudrahamane saisit l'occasion pour, une fois de plus, appeler les militants à garder espoir car, soutient-il, Laurent Gbagbo a toujours su retomber sur le bon pied au fil des épreuves depuis 1971, la première année où il connaît la prison. «La prophétie est retardée mais elle s'accomplira», dit-il. «On attendait mieux que cette litanie, cette dictée préparée depuis Abidjan dans les officines du Rdr », se révolte un autre militant. A Abidjan, les abonnés à la chaine Africa 24 ont été envahis par tous les curieux qui voulaient voir le déroulement du procès. Des attroupements ont été ainsi constatés dans des maquis et restaurants.

A La Haye, la mobilisation promise a tenu ses promesses. Les patriotes africains ont fait nombreux le déplacement avec les drapeaux de leurs pays respectifs. L'ambiance était festive avec des discours et la musique distillée à hauts décibels, selon des témoins sur place.

S. DEBAILLY

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 4

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur

PROCÈS DE GBAGBO ET BLÉ GOUDÉ

L'ambiance à Gagnoa et à Mama

Le procès de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé a débuté le jeudi 28 janvier 2016 à La Haye. Gagnoa la région d'origine des deux prévenus n'a pas voulu rater l'évènement. En ville comme dans les villages et hameaux, personne ne voulait en aucune manière se faire raconter une seule seconde des débats. Au siège du Front populaire ivoirien (Fpi), parti fondé par le « Woody de Mama » situé au quartier Babré de la commune de Gagnoa, les militants se sont mobilisés depuis la veille pour suivre en direct depuis La Haye le déroulement du procès. « Depuis hier nous avons organisé une veillée de prière ici au siège pour demander au Tout-puissant de soutenir nos frères dans cette épreuve. Malgré les menaces des gens pour effrayer les militants, ils sont venus en grand nombre et nous avons veillé toute la nuit jusqu'au petit matin. Au regard de la mobilisation qui se passe dans le monde entier, nous les parents des concernés ne pouvions rester en marge. Aujourd'hui nous avons posé un écran géant pour suivre le procès ensemble, car c'est ensemble qu'on est fort », s'est exprimé Léopold Djika, le secrétaire fédéral Fpi-tendance Sangaré. Celui- ci, malgré quelques inquiétudes reste tout de même confiant quant à l'issue du procès. « Gbagbo et Blé Goudé sont détenus injustement à La Haye. Ce procès est le bienvenu. Car il va démontrer qu'ils sont innocents. Ils ont le soutien de la base ici à Gagnoa, en ville comme dans tous les villages. La mobilisation qui se fait dans le monde démontre qu'ils ne sont pas seuls dans le combat de la libération de l'Afrique. Nous croyons en leur innocence. Et si la Cpi veut dire le droit comme il se doit, ils devraient revenir en Côte d'Ivoire, car les preuves détenues par la procureure de la Cpi ne sont pas suffisantes », affirme Léopold Djika. Dans la salle de conférence du siège sont rassemblée une centaine de sympathisants très attentifs à chaque détail des débats. A Mama, village de Laurent Gbagbo, l'ambiance est au procès. « Tout le village de Mama est mobilisé en ce moment. Personne n'a mis les pieds au champ, car aujourd'hui est un jour spécial pour nous. Chacun est devant son petit écran pour suivre le déroulement du procès de Laurent Gbagbo et de Blé Goudé. Nous ne respirons que par ça », nous confie Hervé Gnahoré, secrétaire fédéral de la Jfpi de Ouragahio et fils de Mama joint au téléphone. Selon ce natif de Mama, seul Dieu peut délivrer les célèbres prisonniers de La Haye. « Seul Dieu a le dernier mot et comme Dieu aime la justice, je suis convaincu que nos frères nous rejoindront bientôt », dit- il confiant.

Cyrille AKAH
(Correspondant à Gagnoa)

Comme ici à Yopougon au Baron, Gagnoa et Mama ont suivi le procès.

PROCÈS DE L'ASSASSINAT DU GÉNÉRAL GUEI

L'étau se resserre autour de Séka Séka et Dogbo Blé

Dogbo Blé en difficulté face au procès Guéi.

Le sort des présumés coupables que sont le capitaine Séka Séka et le général Dogbo Blé semble être scellé au vu des aveux arrachés par le juge Dembélé Tahirou à plusieurs témoins lors des séances du lundi 25 au jeudi 28 janvier 2016.

En effet, après le rejet en bloc des exceptions présentées par la défense, l'on savait le procès désormais ouvert. Les présumés complices invités à témoigner lors de ces récentes séances à l'état-major ont, visiblement, décidé d'adopter la même tactique, ''livrer les chefs pour se tirer d'affaire''.

Le capitaine Gueu Flan Pierre, le sergent chef Latho Latro, l'adjudant Kouadio Kouadio et le sergent Koné n'ont pas hésité à affirmer. « Le général Dogbo Blé et Séka Séka sont les principaux chefs qui ont ordonné la fouille de la cathédrale, l'arrestation du général Guei dans le sous sol de ce lieu de culte. Nous sommes innocents car ayant juste obéi à des ordres.»

S'il est vrai que le juge Dembélé Tahirou peut déjà jubiler, cependant, une pièce maitresse manque au puzzle. Qui a abattu le général, son épouse et sa garde rapprochée à la résidence de l'ex-chef d'Etat et dans quelles conditions ? Cette question reste sans réponse pour l'heure.

Difficile équation pour le juge, car tous les témoins restent muets sur cette préoccupation. « M. Gbalé Ori, vous dites avoir été présent sur les lieux du crime, je veux savoir les noms ! », exige le juge. A cette question, le prévenu a répondu : « Mr le juge, je ne peux pas répondre à cette question ». Une réponse récurrente durant ce procès. Même si le juge a décidé de passer à la vitesse supérieure jusqu'à pousser des témoins au K.O pour achever sa mission, la défense, elle, continue de crier à la manipulation et au complot.

DIMITRY CHRYSOSTOME

CONSTITUTION IVOIRIENNE

Une nouvelle coalition politique soutient la modification de l'article 35

« Depuis bientôt un an, vous vous êtes habitués à voir ensemble nos quatre partis : l'Urd, le Pit, le Rpp et l'Usd, se prononcer régulièrement sur l'évolution de la situation sociopolitique nationale, à l'occasion de divers événements politiques. (…) Aujourd'hui, nos quatre partis qui gardent leur identité respective, ont pris la décision de se constituer en un groupement formel qui prend le nom de Cadre pour la restauration nationale et la démocratie (Cred)». C'est ainsi que Danièle Boni Claverie, porte-parole et conférencière principale a présenté à la presse, cette nouvelle organisation politique qui épouse une vision de centre-gauche. L'aventure avec l'Afd et Affi N'Guessan prend fin ici, pour Danièle Boni Claverie, Aka Ahizi et Ouattara Gnonzié qui en étaient officiellement membres. Pour cet autre chemin qu'ils ont décidé d'emprunter, les membres du Cred ont défini les orientations et les préoccupations qui sont les leurs à travers une longue critique des actions

Les animateurs du Cred
Claverie, Ahizi, Gnonzié et Niava

«contre-productives» du régime Ouattara. Au moins deux choses sont à savoir quant à l'essentiel de leur engagement politique : ils participent aux prochaines élections locales et soutiennent la modification de la Constitution en son article 35. Cependant, sur ce dernier point précis, Boni Claverie prévient : «Le Cred soutient la révision de l'article 35, prévu, conçu et déjà formulé par les accords de Linas-Marcoussis, mais sera très vigilant pour que cette révision ne soit pas utilisée comme un instrument de recul démocratique.»

Pour le reste, la nouvelle coalition s'insurge contre tout ce qui contribue, selon elle, à dégrader les conditions de vie des Ivoiriens. Entre autres, les coupures intempestives de l'eau et de l'électricité dans les ménages, la violence dans les Universités, la gestion partisane et clanique de la relance économique avec surendettement et passation de marché gré à gré, une justice partisane… Tout ceci, relève le Cred, en dépit du discours enchanteur sur l'émergence.

S. DEBAILLY

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 5

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur

ACCUSATION DE RATTRAPAGE ETHNIQUE

Le ministre Abinan Pascal réagit : « Mes critères sont la compétence et l'expérience »

Pascal Abinan Kouakou, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, n'apprécie pas les intentions qui lui sont prêtées par des agents du département ministériel qu'il dirige.

Pascal Abinan Kouakou, ministre de la Fonction publique de la Modernisation de l'Administration.

« A aucun moment, je n'ai eu l'intention de faire la chasse aux sorcières. Il n'y a pas eu de rattrapage ethnique et loin de moi l'idée de rattraper quoi que ce soit », a vivement réagi, le ministre Pascal Abinan, lorsque nous l'avons rencontré l'après – midi du mercredi 28 janvier 2016, à son cabinet au Plateau. Il a tenu à faire comprendre que Dr Kangah Jean Jacques, le directeur de cabinet qu'il a nommé, a travaillé pendant longtemps pour Kaba Nialé, actuel ministre du Plan et du développement. «Docteur en histoire-géographie, il a fait ses preuves au Bnetd avant d'intégrer le cabinet de Mme Kaba Nialé, quand elle était ministre du Logement. Il a une grande expérience de la gestion des cabinets, alors je cherchais quelqu'un qui a une expérience en la matière et je l'ai nommé. C'est vrai, il est d'Agnibilékro, mais ce n'est pas une affaire de région, mais c'est parce qu'il a une expérience. Je ne pouvais pas prendre quelqu'un qui ne s'y connait pas. En plus, il est compétent. S'il s'agissait de faire du rattrapage ou du copinage, ce n'est pas lui que j'aurais choisi. Quant à Yao Drissa, le chef de cabinet, il n'est pas d'Agnibilékro, mais de Prikro. Il n'est pas de mon ethnie. Je l'ai connu, lui aussi, au cabinet de Mme Kaba Nialé, quand celle-ci était notre ministre de tutelle. Il était chef de cabinet. Ingénieur informaticien, j'ai vu le travail qu'il a abattu lors de nos réunions. Je lui ai donc demandé de venir m'aider à réussir la mission que le Premier ministre et le président de la République m'on confiée, puisque lui aussi a une expérience en matière de cabinet ministériel. Le directeur de cabinet adjoint, Nanou Benjamin, est un ancien préfet, un administrateur civil qui connaît bien les rouages de l'Administration. Ce sont donc des personnes qui, non seulement, ont de l'expérience mais aussi la compétence. Voilà donc les critères mis en avant pour constituer le cabinet. Ecoutez, si j'ai quelqu'un qui vient de Man, et qui est compétent, pourquoi je ne le choisirais pas ? La preuve, le directeur de l'Administration et de l'Informatique est Ibrahim Lokpo. Je ne sais pas de quelle région il vient et je ne prends pas la peine de le savoir. Il est compétent et je le garde. On dit du directeur de la Fonction publique qu'il est la mémoire du ministère. Je l'ai gardé», a expliqué le ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration qui estime qu'il faut sortir de ces débats qui ne font pas avancer..

Alain BOUABRÉ

TOUBA / MANQUE CRIARD D'ENSEIGNANTS AU LYCÉE GOUVERNEUR

Les élèves entrent en grève, dans la violence

Le Lycée Gouverneur Abdoulaye Fadiga de Touba a vécu une folle journée le jeudi 28 janvier 2016. Des élèves de cet établissement, avec tessons de bouteilles et jets pierres, ont interrompu les cours dès la première heure, créant une énorme cohue. Ceux des élèves, soupçonnés d'être des briseurs de grève, sont pris à partie et molestés.

La raison de la colère qui s'est emparée du Lycée, est le manque criard de professeurs dans le plus grand établissement du Bafing. «Nous avons supporté cet état de fait depuis longtemps de sorte que de nombreux élèves de ce Lycée ont atteint la classe de 1ère sans avoir jamais été enseignés dans certaines matières. Trop c'est trop, et il faut arrêter la saignée intellectuelle», a expliqué un élève de la 1ère D d'où est partie la révolte.

La présence des agents de la police a fait monter la tension d'un cran. C'est ainsi que les manifestants se sont dirigés vers le collège privé Koné Mamadou, situé juste en face du Lycée, pour déloger tout le monde. Dans la ville, les cours ont été arrêtés et devraient reprendre le lundi 1er fevrier 2016, en espérant une solution à la crise.

Pour ne pas arranger les choses, les professeurs du Lycée ont arrêté de dispenser les heures supplémentaires depuis quelques jours pour non payement de ces heures par le Comité de gestion des écoles (Coges).

Le préfet monte au créneau

Le préfet de région Yao Kouakou Benoît est donc monté au créneau. Au sortir d'une rencontre entre lui et les acteurs de l'école (proviseur, personnels enseignants et administratifs, membres du Coges), des mesures auraient été arrêtées pour la reprise des cours lundi matin dans la sérénité. «Le préfet nous a reçus. Il nous a écoutés et nous a rassurés», avance Ekra Koffi, professeur de physique-chimie et président de l'Amicale des enseignants du Lycée. Il poursuit en ces termes : «Face à l'incompétence du Coges à juguler la crise, le préfet vient de nous rassurer que nos heures supplémentaires qui remontent à plusieurs mois maintenant, seront effectivement payées dans les jours à venir à 1200 F/heure. Nous comptons sur la bonne foi du Coges. Lundi nous reprendrons donc les cours, y compris avec les heures supplémentaires. Nous aurons démontré notre bonne foi».

Notons que le Lycée Gouverneur de Touba ne dispose que de cinquante (50) professeurs là où il lui faut soixante (60). Les regards sont ainsi tournés vers le ministère de tutelle afin de penser à résorber ce déficit.

Mory BAH
Correspondant

Etat d'esprit

Entre la politique et le droit

Laurent Gbagbo, ancien président ivoirien et le ministre Charles Blé Goudé comparaissent depuis devant la Cour pénale internationale, poursuivis pour crime contre l'humanité. Ce procès s'ouvre sans que l'on ait répondu, de façon claire et précise, à la question de savoir s'il s'agit d'un procès politique ou d'un jugement au cour duquel le droit sera dit. Certes, chacun y va de son analyse, de ses commentaires. Mais il y a une évidence que l'on ne saurait nier.

Ce procès est celui de la présidentielle en Côte d'Ivoire. Il résulte du contentieux électoral pour lequel on a recouru à la violence, aux armes comme mode de règlement. Du coup, ce procès prend des allures d'un règlement de compte. C'est pourquoi quand le juge-président de la Cour déclare que ce jugement n'est pas

Alain BOUABRE

celui de la Côte d'Ivoire ni celui des Ivoiriens, on a presqu'envie de dire qu'il juge une affaire dont il ignore les tenants. Faut-il s'en inquiéter ? Espérons simplement que les débats éclairent la lanterne de ces juges qui ont entre les mains la vie des deux accusés que sont Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Mais avant, il est bon que l'opinion comprenne que ce procès qui s'appuie sur des faits relatifs à un contentieux électoral ne perdra sa coloration politique que si le droit est appliqué dans le seul but de la manifestation de la vérité. Dans un tel procès, peut-on réussir, vraiment, à conjuguer le droit et la politique ?

Ainsi que nous l'écrivions, ce procès marque l'échec de la réconciliation nationale et démontre de manière limpide la profonde division de la société ivoirienne dans son ensemble. Une partie des Ivoiriens dénoncent depuis cinq ans un acharnement sur le camp Gbagbo et constate avec beaucoup d'amertume que le camp adverse, celui de Ouattara bénéficie de l'impunité. Il est certain que ce procès, quelle que soit son issue aura des conséquences sur le tissu sociopolitique de la Côte d'Ivoire

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 6

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur

Dr N'GUETTIA KOUASSI (Ua) :

«L'Afrique est un géant qui refuse de naître»

Dr Réné N'Guettia Kouassi est le Directeur de la Commission des Affaires économiques de l'Union africaine. Dans cette interview qu'il nous a accordée au siège de l'organisation panafricaine à Addis-Abeba, en Ethiopie, ce spécialiste des questions économiques au niveau continental nous fait un diagnostic des maux dont souffre l'Afrique.

Dr Kouassi, l'un des résultats attendus à l'issue de cette réunion des directeurs généraux des Instituts nationaux de la statistique, c'est d'avoir une compréhension commune de la révolution des données. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas une compréhension commune ?

Parce que nous sommes plusieurs acteurs sur le dossier, il faut retenir que, c'est l'Union africaine qui a l'agenda du développement de la statistique en Afrique, parce que c'est l'Union africaine qui a initié la charte africaine de la statistique, c'est l'Union africaine qui a initié la stratégie d'harmonisation de la statistique, c'est l'Union africaine qui a proposé la création de l'Institut panafricain de la statistique à l'instar de Eurostat qui sera basé à Tunis. C'est l'Union africaine qui a proposé la création du Centre africain de la statistique qui sera basé à Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire. Donc, l'agenda de la promotion de la statistique est un agenda de l'Union africaine. Pourquoi? Parce que la production de la statistique est un acte de souveraineté et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Cea) qui est un de nos partenaires qui doit nous soutenir, fait son rapport aux Nations unies. La Cea est un démembrement des Nations unies en Afrique. Elle fait directement un rapport aux Nations unies. Cela s'entend que la Cea peut avoir des contraintes qui ne sont pas les nôtres. Nous avons encore la Banque africaine de développement (Bad) dont le rôle est d'accompagner l'Afrique dans la mise en place de ce programme en l'assistant dans les financements. Donc la révolution des données, c'est un de nos projets. Normalement, nos partenaires devraient venir nous voir et dire : «Ecoutez, ça c'est un projet et nous sommes prêts à vous accompagner dans la mise en œuvre ». Mais on se rend compte que chacun fait entendre sa propre voix. Il n'y a pas de perception commune. C'est pour ça que nous insistons sur la perception de l'Union africaine sur la révolution des données. Pour nous, la révolution des données n'est autre chose que faire la promotion des données à travers d'autres méthodes de production, de collecte de données, de management, de gouvernance des données à travers d'autres approches novatrices.

Telles que ?

Vous ne pouvez pas faire la production des données si vous n'avez pas une charte qui est ratifiée massivement par les acteurs pour orienter l'activité des statisticiens. Je le dis, il y a beaucoup de pays qui parlent dans les réunions et qui n'ont même pas ratifié la charte qui est le Ba-Ba de la révolution des données, c'est pour cela que j'insiste là-dessus. Vous ne pouvez pas parler de la révolution des données s'il y a une pauvreté en infrastructures institutionnelles. Allez-y dans les pays, voyez les instituts nationaux de statistique, vous aurez la chair de poule. Est-ce que l'Afrique est dotée en institutions lui permettant de produire convenablement les données. C'est pour cela que nous voulons mettre le centre de formation à Yamoussoukro, c'est pour cela nous voulons créer l'Institut des statistiques à Tunis. A l'instar d'Eurostat, cet Institut va piloter la production de la statistique en Afrique. C'est cet institut qui va réunir les Etats membres pour avoir un consensus sur les méthodes de production, les définitions des agrégats, sur les nomenclatures, etc.

Lorsque l'Institut réussit à avoir un consensus sur la manière de produire les statistiques, chaque pays produira ses statistiques à travers les normes proposées par l'Institut. Et l'Institut va se charger de collecter les données et mettre en place un comité pour valider les données. Si on produit les données comme cela, on peut comparer les agrégats du Cameroun à ceux de la Côte-d'Ivoire, de l'Ethiopie. Puisque chaque pays produit les statistiques selon ses propres normes, nos statistiques ne sont pas comparables. Donc, ça, c'est le rôle de l'Institut que nous voulons mettre ne place. Cette réunion de Co-Dg, c'est une création du département des Affaires économiques de l'Ua. C'est une proposition de notre département pour réunir cette instance qui joue un peu le rôle de conseiller; c'est-à-dire, voilà ce que l'Afrique veut faire en matière de statistique. Vous êtes sur le terrain, quels sont vos conseils.

Dans l'exposé que l'Union africaine a présenté lors de cette réunion, on s'est rendu compte que l'Afrique ne parle pas d'une même voix en matière de données statistiques. Alors, comment est-ce que vous êtes arrivés à faire adopter cette charte commune?

La charte, c'est une solution au problème dont vous parliez. C'est pour donner une autorité légale aux statisticiens pour faire leur travail en toute liberté, en toute tranquillité, sans interférence des pouvoirs politiques. C'est de bonne guerre puisqu'aujourd'hui, la charte est entrée en vigueur. Il y a plus de vingt pays qui l'ont ratifiée. A l'Union africaine ici, lorsque quinze pays ont ratifié une charte, elle entre en vigueur. Donc, ceux qui ont ratifié ou pas, la charte entre déjà en vigueur en Afrique selon les textes de l'Union africaine. Donc, la charte est une solution à l'anarchie que nous trouvons sur le terrain, à la cacophonie qui s'observe. Chaque pays produit son Pib, etc. Donc, on y met les éléments qu'on veut.

Dr, comment est-ce qu'un pays va appliquer la charte alors même qu'il ne l'a pas ratifiée. Pourquoi est-ce qu'on l'impose ?

On l'impose. Vous posez autrement le problème. Est-ce que la Commission de l'Union africaine a un pouvoir contraignant, de coercition. Non. Jusqu'à présent, nous n'avons pas un pouvoir contraignant. Jusqu'à présent, nous travaillons sur une base de consensus. Les pays qui le souhaitent, au moins vous avez un document qui est adopté au niveau continental. Ils intègrent cela dans leur programme de développement. Mais on n'a pas de pouvoir contraignant. Aujourd'hui, il y a des pays qui n'ont pas de lois statistiques. Il y en a qui en ont, mais qui datent de l'époque coloniale. Il y a des pays comme la Côte d'Ivoire qui ont adopté une nouvelle loi statistique et c'est en relation avec la charte.

Vous êtes l'auteur d'une œuvre intitulée : l'Afrique, ce géant qui refuse de naître. Qu'est-ce qui a motivé la publication d'un tel ouvrage. Quel est le diagnostic que vous avez fait sur le terrain ?

Le diagnostic, selon moi, il est simple. La plupart des pays sont indépendants depuis 1960 et ces pays ont adopté des programmes sectoriels, des projets sectoriels, des politiques sectorielles. L'agriculture, l'éducation etc. Après plus de cinquante ans, quand on fait le bilan, on se rend compte que rien n'est encore fait dans certains secteurs. On se rend compte que l'Afrique est encore loin dans certains secteurs. Alors que l'Afrique a tout pour devenir un géant, le grenier du monde. C'est un géant, parce qu'elle détient 60% des terres non encore cultivées. Alors qu'elle continue d'importer à concurrence de plus de 35 milliards de dollars par an pour importer la nourriture. Quand je prends l'agriculture, je dis après plus de cinquante ans d'indépendance relative, on continue de former encore des Africains dans le moule des formations héritées de la colonisation. Les écoles, les universités continuent de ne mettre sur le marché que des chômeurs. On ne produit que des chômeurs et pire, c'est qu'en Afrique, il y a encore un gap scientifique et technique énorme entre l'Afrique et les économies émergentes. Donc, au niveau de l'éducation, il y a quelque chose à faire. Vous prenez l'intégration. On a tout. On a adopté le traité d'Abuja, mais avant le plan d'actions de Lagos, le Nepad, on a eu l'Union africaine. C'est-à-dire que, ce ne sont pas des initiatives qui manquent. On a un déficit de mise en œuvre. Prenez la gouvernance secteur par secteur. Par exemple, la politique sectorielle agricole. Pendant encore cinquante ans, on va toujours importer des «conneries» à nos populations. Est-ce qu'il n'est pas logique de s'arrêter, de regarder dans le rétroviseur pour développer une nouvelle voix ? Parce que si on ne le fait pas, on va dans l'impasse.

Qui est censé le faire ?

Qui est censé le faire ? Ce sont les leaders ! Ceux qui ont la responsabilité politique et économique des pays africains. Ceux qui ont la responsabilité de le faire, bien entendu, avec le soutien de tout le monde.

Il y a longtemps que le diagnostic a été fait. Rien ne va. Tout va mal en Afrique. Les politiques sectorielles sont les plus mal choisies, mal appliquées, pas du tout conformes....

C'est pour cela, je dis que c'est un géant qui refuse de naître et le sous-titre, la solution, c'est de tout

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
IVOIRIENNE Tribune
L'information n'a pas de couleur

Interview

reprendre à zéro.

Ce que vous dites fait peur, parce que vous êtes l'un des rédacteurs, initiateurs de l'agenda 2063 et vous êtes parmi ceux qui sont chargés de sa mise en œuvre. Alors, un tel diagnostic, n'est-il pas pour nous dire que l'Afrique est mal partie et cet agenda 2063 sera encore un échec?

Mon livre il est clair! D'ailleurs, je cite René Dumont qui avait écrit un ouvrage à l'époque en 1962 dans lequel il dit que l'Afrique noire est mal partie. Il a été frappé d'interdiction dans certains pays et est devenu persona non grata. Si la prophétie de René Dumont avait été écoutée à l'époque et mise en œuvre, on ne serait plus à cette étape. Et je dis que les initiatives sont bonnes. Mais si on ne les met pas en œuvre en trouvant en notre sein, les leviers de financement, ce serait blanc bonnet, bonnet blanc. L'agenda 2063 est un bon agenda. Il se démarque des autres, à travers un plan d'actions. Les autres n'ont pas eu de plans d'actions. Il se démarque des autres à travers une consultation populaire au niveau de tout le continent pour permettre aux gens d'émettre leurs contributions. Mais si l'Afrique ne trouve pas le financement approprié en son sein pour le faire et compte sur le financement extérieur, cela nous donne des inquiétudes.

Mais l'agenda 2063 a prévu un mécanisme d'autofinancement. Si vous en parlez, cela veut dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas...

Non, c'est une appréhension que j'ai. Et je parle aussi de mon expérience au niveau du traitement que j'ai des questions de développement en Afrique. Je dis que c'est bon. Théoriquement, tout est bien. Mais là où le bât blesse, c'est de mettre en œuvre. Parce qu'il y a des risques. Les risques, c'est quoi ? Le manque de financement, de volonté politique, les conflits et rebellions interminables en Afrique etc. Si nous maîtrisons ces risques et que nous avons la volonté politique de traduire dans les faits, l'agenda, je vous assure que dans dix ans, on va faire un bond qualitatif sur la voie de notre développement.

Comment est-ce qu'on maîtrise justement ces risques ?

Le livre propose des solutions sur chaque chapitre. Au chapitre de l'agriculture, j'ai fait des propositions. Par exemple, j'ai dit : « l'Afrique ne peut pas continuer à développer l'agriculture comme elle est en train de le faire maintenant. L'agriculture de petits paysans, de petites exploitations. Aujourd'hui, on parle d'une agriculture verte. Il faut maîtriser l'écologie, l'environnement etc. Est-ce que le petit paysan a les moyens de se doter d'une technologie verte ? Non. Donc, il faut revoir le foncier en Afrique pour permettre à des gens d'investir massivement dans l'agriculture. Si vous avez le foncier, vous pouvez vous installer quelque part et investir massivement. C'est-à-dire, la réforme foncière peut se faire sous la forme d'achat de terre ou bien de location de terre ; généralement comme les Africains sont foncièrement attachés à leur terre, on peut prendre l'approche de la location de terre pendant vingt ou trente ans etc. Comme cela, si un investisseur vient, il s'installe comme entrepreneur agricole. Donc, il peut acheter la technologie verte, il peut installer des unités de transformation, il peut employer les paysans qui n'arrivent même pas à se nourrir avec l'activité qu'ils sont en train de faire. Je dis dans le livre que ce sont les villes qui nourrissent les campagnes à une certaine période de l'année. Donc, si on revoit le foncier, et que des entrepreneurs s'installent dans les domaines, je crois que cette agriculture pourra nourrir son homme et même que l'agriculture africaine pourra alors jouer son premier rôle, c'est-à-dire, nourrir les Africains.

Votre discours est beau, il. est vrai, mais le diagnostic a été posé depuis. Les problèmes de l'Afrique, nous les connaissons et des solutions sont proposées chaque fois. On en parle à toutes les réunions. Mais on est toujours butté aux mêmes problèmes : c'est la mise en œuvre. Est-ce qu'il n'est pas temps pour l'Union africaine de penser d'autres mesures contraignantes pour les décideurs ?

Il faudrait que vous revoyiez les textes de l'Union africaine.

L'Union africaine ne pourrait-elle pas à la longue intégrer cette dimension?

L'Union africaine, c'est une somme d'Etats souverains et indépendants.

Certes, mais ne peut-on pas revoir ces textes pour choisir les moyens de coercition?

Ici, on dit: un pays, une voix. Ça ne va pas parce que nous sommes dans une dynamique de solidarité. Nous proposons souvent. Par exemple l'Union européenne sur des questions clés, ils font pondérer par la population. C'est-à-dire, s'il y a deux pays qui votent contre 26, si les membres de la population de ces deux pays représentent plus de 51 pourcents de la population totale de l'Union,

ils sont deux, mais ça passe. Nous devons faire comme aux Nations Unies, où au Conseil de paix et sécurité, il y a des pays qui ont le droit de véto. Ceux-là, ils prennent la décision, mais ça s'impose aux autres. Il faut que l'organe chargé d'exécuter l'agenda de l'intégration puisse avoir un pouvoir contraignant qui s'impose aux Etats. Sinon ça ne marche pas quand on prend la décision et chacun prend son côté. Par exemple, nous sommes en train d'adopter le statut du fonds monétaire africain et de la banque africaine d'investissement. Là nous nous limitons à des quotas. Ceux qui payent beaucoup s'expriment à même de voix. Si l'on fait ça ici, cela peut nous aider. Avoir un pouvoir contraignant, des décisions qui s'imposent aux Etats, pas des décisions que chacun décide de mettre en valeur ou pas. Si c'est comme ça, mes chers amis, cela sera blanc bonnet, bonnet blanc.

A vous entendre, on a l'impression que tous les sommets des chefs d'Etats étaient des sommets inutiles...

Non, pas du tout ! Je n'arrête de poser cette question : que serait l'Afrique sans l'Union africaine ? L'Union africaine, au niveau de certains fronts, de certains conflits, a quand même son rôle à jouer. Aujourd'hui, avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne prenne une décision sur l'Afrique, s'aligne sur la position de son homologue de l'Union africaine. La voix est donc audible. Mais il faut accompagner cela par la mise en œuvre des projets économiques. Il faut donner un contenu aux économies africaines. C'est là que les décisions ne sont pas contraignantes et que tout se passe.

Parlant de l'agriculture, il y a eu un sommet de l'Union africaine qui a décidé qu'une année soit consacrée à l'agriculture et à l'autosuffisance alimentaire. Mais quelque temps après, il y a eu des pays comme le Sud Soudan où la famine a sévi et on ne voit pas l'Afrique réagir...

Oui, le sommet de Maputo a pris la décision en 2003 que chaque pays accorde 10 pourcents de son budget national au développement de l'agriculture. Combien de pays ont atteint ce seuil-là ? Si ce n'est pas contraignant, tu le veux ou pas, personne ne t'obligera avec la police. Donc la question, c'est la mise en œuvre. Pour qu'il y ait la mise en œuvre effective, il faut que l'Afrique trouve les moyens, les ressources financières domestiques pour pouvoir les mettre en œuvre et que les organisations régionales prennent des décisions contraignantes au niveau des régions et que l'Union africaine le fasse de même au niveau du continent, sinon chacun fait ce qu'il veut et abuse de sa liberté. Puisque, je le dis encore, nous sommes une association d'Etats souverains et indépendants.

Dr Kouassi, en plus de tout le travail que vous abattez au niveau du continent, vous êtes Ivoirien donc vous vous intéressez particulièrement à ce qui concerne ce pays. Et dans ce cadre vous avez écrit un livre sur la Côte d'Ivoire dont le titre est «La Côte d'Ivoire de notre rêve». Quelle est la Côte d'Ivoire de votre rêve ?

La Côte d'Ivoire de mon rêve, c'est une Côte d'Ivoire profondément ancrée aux vertus développées par Félix Houphouët-Boigny, La Côte-d'Ivoire de notre rêve, c'est la Côte d'Ivoire houphouétiste, parce que l'houphouétisme fleurit, avec la prospérité de la Côte d'Ivoire. C'est une Côte d'Ivoire expurgée de toutes les sources de violences politiques, c'est une Côte d'Ivoire dans laquelle la bonne gouvernance économique et politique est une denrée prisée par tous. C'est une Côte d'Ivoire dans laquelle l'icône de la République est développée et joue le rôle d'ascenseur social pour tous. C'est une Côte d'Ivoire dans laquelle des projets novateurs sont développés pour accompagner l'intégration et la réconciliation des Ivoiriens. C'est une Côte d'Ivoire dans laquelle la diaspora accompagne le développement national, etc. C'est pour dire que c'est une Côte d'Ivoire dans laquelle les Ivoiriens adhèrent aux devises de notre hymne national : Union-Discipline-Travail.

Donc cette Côte d'Ivoire qu'on a aujourd'hui n'est pas celle de votre rêve, même si c'est un disciple d'Houphouët-Boigny qui est au pouvoir ?

La Côte d'Ivoire est sur la voie de celle dont je rêve. Houphouët a mis en place le corps de la République. Ces héritiers ont le devoir de parachever l'œuvre. Je crois qu'avec un peu d'effort, la Côte d'Ivoire de notre rêve peut éclore avec la participation de tous.

Réalisée à Addis-Abeba par
Mireille Patricia Abié
Envoyée spéciale

Note aux lecteurs

Compte tenu de l'abondance de l'actualité, la rubrique Santé vous sera proposée la semaine prochaine. La Rédaction s'excuse auprès des lecteurs pour ce report.

La Rédaction

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 8

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur

AUGMENTATION DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Le Gouvernement ne convainc pas

Après avoir constaté l'augmentation exagérée des dernières factures d'électricité, les abonnés ont exprimé leur mécontentement. Le gouvernement ivoirien affirme n'avoir pris aucune décision allant dans le sens de l'augmentation de la tarification de l'électricité.

Koné Nabagné Bruno, le porte-parole du Gouvernement

Plusieurs consommateurs se plaignent des coûts des dernières factures d'électricité produites par la Compagnie Ivoirienne d'électricité (Cei). Pour certains, ces coûts ont même doublés voire triplés, ce qui a provoqué une vague de mécontents dans certains quartiers. Face à toutes ces plaintes, nous avons approché certaines personnes visées pour avoir plus d'informations. Une source très proche de la compagnie ivoirienne d'électricité (Cie), ayant requis l'anonymat, affirme avoir reconnu cette augmentation, mais elle vient du haut niveau (Etat). « Le secteur d'électricité est déficitaire. C'est l'Etat qui a pris cette mesure d'augmentation pour relever ce secteur. C'est un arrêté interministériel qui consacre cette décision d'augmentation des factures d'électricité », a confié notre source. Toujours selon elle, la Cie n'est pas à la base de l'augmentation des factures. « D'ailleurs, tous les arrêtés sont dans le journal officiel pour celui qui veut plus d'informations », a-t-elle affirmé. Juste après l'apparition de cet article dans ''Tribune Ivoirienne'', le mercredi 27, janvier 2016, le porte-parole du Gouvernement, Koné Nabagné Bruno a affirmé « n'avoir pris aucune décision allant dans le sens de l'augmentation de la tarification de l'électricité». « Les factures du mois de janvier enregistrent des augmentations notables liées aux festivités des fêtes de fin d'année.», a-t-il estimé. Le porte-parole du gouvernement encourage les populations à faire preuve de beaucoup de rigueur dans l'utilisation de l'électricité, ce qui serait aussi bien bénéfique pour tous, que pour l'Etat.

Alassane Ouattara écouterait-il les multinationaux ?

Lors de la célébration des 75 ans de présence d'Air France en Côte d'ivoire, Alexandre de Juniac, Président-directeur général d'Air France-Klm, s'est rendu en Côte d'Ivoire. A cette occasion, Alexandre de Juniac a déclaré que les taxes sont élevées à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. « Je demande à l'Etat ivoirien de baisser les taxes pour des raisons de compétitivité », a-t-il déclaré en dénonçant certaines taxes aéroportuaires. Le gouvernement a reconnu et assuré la responsabilité de ces taxes élevées. Pourtant, pour les augmentations abusives du coût de l'électricité, le ministre dit ne pas être à la base. A cet effet, selon Koné Bruno, le gouvernement, dans sa politique d'ouverture de la Côte d'Ivoire au monde, a décidé de supprimer certaines taxes. « Le gouvernement ivoirien a fixé à 52.500 Fcfa les taxes aéroportuaires d'Abidjan après la suppression des "taxes trésor (et) solidarité nationale" et la baisse des frais touristiques à 4.000 Fcfa », a-t-il annoncé, à l'issue du même conseil des ministres. Koné Bruno a précisé que le conseil a arrêté la suppression des taxes trésor (1.000 Fcfa par passager), solidarité nationale (2.000 Fcfa/passager) et la réduction de moitié des frais touristiques qui passent de 8.000 à 4.000 Fcfa sur les vols internationaux. Aussi, la suppression d'un prélèvement de 10.000 Fcfa et son remplacement par une redevance de 5.000 Fcfa au profit de la police nationale pour l'acquisition de matériels nécessaires pour le contrôle des passagers, figure parmi ces nouvelles dispositions qui visent à "accroître la compétitivité" de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny (FHB) d'Abidjan. Car pour le gouvernement, ces mesures vont contribuer à faire de l'Aéroport FHB l'un des plus compétitifs de l'Afrique de l'ouest, l'objectif étant d'en faire un hub sous-régional. Rappelons que le ministre de l'Energie Adama Toungara avait affirmé que le coût de l'électricité insupportable pour tous les ménages ne saurait être le tarif élevé, mais plutôt notre utilisation de l'électricité en Côte d'Ivoire. « Le Ghana aurait augmenté le tarif de 68,83% la semaine dernière soit 220Fcfa le KWh alors que le tarif est de 68 ou 70 Fcfa en Côte d'Ivoire », a-t-il dit. La meilleure condition de vie des Ivoiriens importe peu aux autorités ivoiriennes.

Monique TANO

Top Secret

Top Secret est votre rubrique d'informations confidentielles et de réseau paraissant tous les mardis et vendredis dans «Tribune Ivoirienne». Info-line: ncho_nimba@yahoo.fr

Mme Roch Kaboré missi dominici à Abidjan.

Sika Bella Kaboré, la nouvelle première dame de la République du Burkina Faso, était récemment sur les bords de la lagune Ebrié, dans la première quinzaine du mois de janvier, au moment où les relations entre Abidjan et Ouaga étaient dans le creux de la vague, suite à l'affaire des écoutes téléphoniques et leur développement judiciaire. La discrète épouse togolaise de Roch Kaboré était, selon nos sources, en mission de bons offices auprès des autorités ivoiriennes, surtout que le pont n'a pas été totalement rompu entre le beau Blaise des Ivoiriens et le nouveau locataire de Kosyam. En outre, « Bella » qu'on dit très proche de l'épouse de l'ancien Président burkinabé, Chantal Compaoré, a gardé ses amitiés avec celle-ci ainsi qu'avec son ancienne patronne, Alizéta Ouédraogo, l'ancienne baronne de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, par ailleurs belle-mère de François Compaoré, aujourd'hui exilée en Côte d'Ivoire, après la chute du régime de Blaise Compaoré.

Henriette Dagri Diabaté, relais sûr de Roch Kaboré

Un Kaboré peut-il en cacher un autre ? On serait tenté d'y répondre par l'affirmatif quand on connaît les relations anciennes qui lient Roch Marc Christian Kaboré à la Grande Chancelière de Côte d'Ivoire, Mme Henriette Dagri Diabaté. Homme de consensus et de réseaux, Roch Marc Christian Kaboré dispose de relais sûrs auprès d'Alassane Ouattara. Et parmi ces personnalités ivoiriennes, la plus influente dans le réseau ivoirien du nouveau Président Burkinabé est la Grande Chancelière, Henriette Dagri Diabaté dont le premier mari fut un Kaboré, proche parent d'un certain Charles Bila Kaboré, ancien Vice-gouverneur de la Bceao et père de l'actuel Chef de l'Etat du Burkina Faso. Comme quoi, les bisbilles entre Abidjan et Ouaga sont en train d'être gérés par de gros calibres tels que Mme Diabaté qui est à la fois l'oreille des deux Chefs d'Etat.

Les fournisseurs de Petroci inquiets.

Pour sauver Petroci, son nouveau Directeur général, Ibrahima Diaby a été contraint d'initier le dégraissage d'une partie de son personnel. Plus de cinquante(50) employés de cette entreprise dont les rendements sont jugés faibles ont été remerciés. Pour autant, la société pourra-t-elle se sauver d'une banqueroute annoncée ? Ce n'est pas l'avis de bon nombre de fournisseurs de Petroci à qui l'entreprise doit de l'argent et qui font actuellement mains et pieds pour rentrer dans leur fonds avant que l'irréparable ne se produise. C'est par exemple le cas du trader Saham Energy qui fournit Petroci ainsi que la Sir en gaz et dont la plus grande crainte est de voir ses factures impayées. Et comme les malheurs ne viennent pas seuls, les autorités d'Abuja, en bisbille avec celles d'Abidjan ont décidé de lui chercher des poux dans les cheveux en ordonnant une enquête sur le contrat qui lie ce trader aux sociétés ivoiriennes opérant dans le secteur du pétrole. Il s'agit, pour Abuja, de tirer au clair l'origine du pétrole fourni à la Sir au moment où celle-ci, boycotte Ecobank Côte d'Ivoire, une banque d'inspiration nigériane. Un autre round du bras de fer entre Ouattara et Buhari qui sont loin d'avoir des atomes crochus.

Renouvellement d'adhésion au CCIL-CI

La Chambre de Commerce et d'Industrie libanaise de Côte d'Ivoire (CCIL-CI) lance depuis quelques jours, le renouvellement de l'adhésion de ses membres, au titre de l'année 2016, rapporte une note interne de cette Chambre. Le montant de la cotisation annuelle pour 2016 dépend du chiffre d'affaires de l'opérateur économique. Ainsi, les industriels qui font un chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard de Fcfa, payeront 300 000 F cfa, quand ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 5 milliards de Fcfa s'acquitteront de 700 000 Fcfa. Les entreprises se situant entre 5 et 10 milliards de Fcfa de chiffre d'affaire, payeront, elles 1.200 000 Fcfa. Et enfin celles brassant plus de 10 milliards de Fcfa de chiffre d'affaires devront s'acquitter de 2.000 000 Fcfa.

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 9

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
IVOIRIENNE Tribune
L'information n'a pas de couleur

Arts & Culture

8 ÈMESJEUX DE LA FRANCOPHONIE

Voici la mascotte officielle

En présence du Premier ministre et de plusieurs autres membres du gouvernement, la mascotte officielle des 8èmes jeux de la Francophonie a été présentéele mercredi 27 janvier 2016. C'était au cours d'une cérémonie très animée devant un public qui a effectué nombreux le déplacement du palais de la culture de Treichville.

La cérémonie de présentation de la mascotte est un important pas franchi vers ces 8èmes jeux

Interface visuelle et vivante réalisée pour susciter la sympathie, la joie et le bonheur au cours des 8èmesjeux de la Francophonie qui se tiendront à Abidjan du 21 au 30 juillet 2017, ''Fâro'', la mascotte officielle,à en croire Mahaman Sériba, directeur du comité international des Jeux de la Francophonie (Cijf), est « une parfaite illustration des valeurs prônées par ces jeux, à savoir : la solidarité, la diversité et l'excellence ». Cette précision, le directeur du Cijf l'a faite le mercredi 27 janvier 2016, à l'occasion de la cérémonie de dévoilement de la mascotte des 8èmes jeux de la Francophonie, Abidjan 2017. En effet, suite à un concours de confection de mascotte pour ces 8èmes jeux, deux vainqueurs ont été retenus. Le premier, Kouamé Patrick,a réalisé un éléphant et le nom ''Fâro'' qu'il porte aujourd'hui a été emprunté à Agbelé Marc Aurèle qui est venu en deuxième position. En cette mascotte se retrouve donc la solidarité, la diversité et l'excellence. Selon les explications que les deux vainqueurs ont données au comité d'organisation des jeux, explications qui ont milité en faveur de la sélection de leurs œuvres. Le choix de l'éléphant n'est pas fortuit. En effet, selon son concepteur, l'éléphant est le symbole de la mémoire, la sagesse, la longévité, la prospérité et la bienveillance. De plus,Kouamé Patrick a réalisé un éléphant aux couleurs nationales ivoiriennes (orange, blanc et vert). Ceci, pour renforcer le lien de nationalisme, de citoyenneté et d'union autour de la ''Fâro'', la mascotte. Justement, s'agissant de la signification de ''Fâro'', le nom trouvé à la mascotte des jeux par Agbélé Marc, il tire ses origines dans la langue malinké. Dans cette langue du Nord de la Côte d'Ivoire, ''Fâro'' viendrait de fanfaronnade,qui renvoie à un individu qui vante ses mérites réels ou supposés. Mais, dans le jargon ivoirien, Fâro veut aussi dire, faire le malin, s'amuser, s'éclater avec ses amis, ses partenaires. Des valeurs recherchées à travers ces 8èmes jeux de la Francophonie qui réuniront en Côte d'Ivoire en 2017, 80 Etats et plus de 4000 compétiteurs. Dans les jours à venir, ''Fâro'' rendra visite aux organisations diplomatiques en Côte d'Ivoire et dans les organes de presse.

Ange TIEMOKO

DÉDICACE D'ŒUVRE LITTÉRAIRE

Un Essai inspiré de C'MIDI

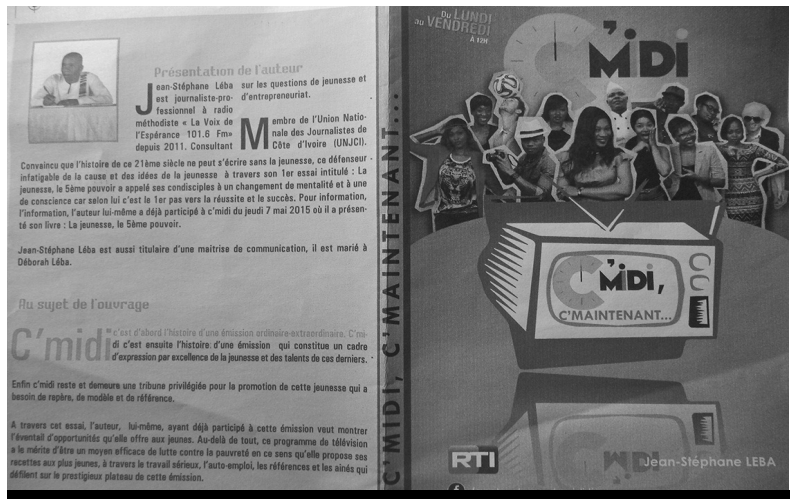

Jean Stéphane Leba, le jeune prodige, passionné de littérature

Après son premier livre intitulé ''La jeunesse, le 5ème pouvoir'',paru en 2015, un roman de 142 pages invitant la jeunesse au travail, à l'entrepreneuriat,à la prise de conscience et au changement de mentalité. Jean Stéphane Leba,le jeune écrivain remet le couvert avec sa nouvelle œuvre ''C'Midi, c'est maintenant''. La dédicace de cette dernière production littéraire de l'écrivain est prévue pour ce samedi 06 février 2016 à la librairie carrefour Siloé sis à Cocody St Jean, à 09 heures. Journaliste à la radio méthodiste La Voix de l'Espérance ''Emuci'', le jeune prodige,passionné d'écriture et de littérature, on s'en souvient, a enflammé le plateau de la célèbre émission C'Midi dont sa nouvelle œuvre porte le nom. D'ailleurs, il a dit que « le titre de son nouvel essai de 136 pages est une conversion de l'émission en livre ». Un essai qui, comme La jeunesse, le 5ème pouvoir, rend hommage à cette jeunesse ivoirienne qui se bat au quotidien pour faire rayonner la Côte d'Ivoire. Et la bande à Caroline DaSilva, présentatrice de ce magazine de midi. D'ailleurs, toute l'équipe de C'Midi, au grand complet a promis honorer le rendez-vous de cette cérémonie de dédicace qui enregistrera aussi la participation de plusieurs personnalités de divers domaines. Certainement un autre numéro de C'Midi ce samedi 06 février, à ne manquer sous aucun prétexte.

A TIEMOKO

Avis de recrutement

Importante société recrute :

- 1 comptable bilingue , 1 Assistante de direction bilingue , 1 Responsable communication et marketing bilingue
Niveau BAC+4 et expérience professionnelle 2 ans minimum .
Adressez vos CV+lettre de motivation à l'adresse

suivante:
recrutement931@gmail.com

EXPOSITION / LUMIÈRES D'AFRIQUE À ABIDJAN

Une équipe en prospection à Abidjan

Une partie de l'équipe d'African Artists for Development (Aad) est en mission de repérage en Côte d'Ivoire, pour la prochaine étape de l'exposition Lumières d'Afriques. L'exposition pourrait se tenir à Abidjan courant mars - avril 2016.
Avec le soutien de la Banque africaine de développement, la 2ème édition de « Lumières d'Afrique » pourrait se tenir en Côte d'Ivoire, suite à la visite des membres de l'équipe d'African artists for development (Aad). Cette exposition est un évènement de taille, car le XXIe siècle est pour l'Afrique, son propre siècle des Lumières. Cette conviction forte est à l'origine de l'exposition « Lumières d'Afrique » initiée par African Artists for Development. Aad est persuadé que l'incandescence des artistes africains donne du sens et illumine le développement du continent. Car l'accès à l'énergie, et donc à la lumière fait partie désormais des droits auxquels chaque être humain doit avoir accès. Cette visite est effectuée dans le cadre des rencontres avec les acteurs de la vie culturelle ivoirienne et de découverte de potentiels lieux. Gervanne Leridon, co-présidente d'Aad a au cours de la prospection, rencontré le ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, Maurice Kouakou Bandaman, afin de lui présenter l'exposition « Lumières d'Afrique ». « Lumières d'Afrique » rassemblera 54 artistes contemporains, un pour chaque État du continent africain, présentant chacun une œuvre créée à partir d'une même source d'inspiration « L'Afrique des Lumières » : photographies, vidéos, peintures, sculptures se mêleront donc à nouveau, courant mars-avril à Abidjan. La date précise de l'évènement sera connue après la tournée de repérage.

KOUADIO Michel

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 10

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
IVOIRIENNE Tribune
L'information n'a pas de couleur

ATTENTAT À LA PUDEUR EN ASSOCIATION

Le chef d'un gang d'agresseurs condamné

Avec l'arrestation et la condamnation de Gbetto Gomi, le groupe d'agresseurs sexuels qui sévissait dans la commune de Port-Bouët croupi désormais au grand complet à la Maison d'arrêt et de correction (Maca).

Le 13 juin 2015, D.M attend le bus à l'arrêt n° 67, non loin de la base de l'armée française en Côte d'Ivoire, 43ème Bima, dans la commune de Port-Bouët. Il est environ 20 heures 30 minutes, et elle est seule. De sa position, D.M est très vite repérée par Delmel Roméo, membre d'un groupe de trois agresseurs sexuels qui avaient convenu de se retrouver non loin de là. Delmel Roméo patiente quelques minutes, jusqu'à l'arrivée d'un second membre. Désormais deux, les malfrats qui redoutent l'arrivée d'un bus et le départ de la jeune fille, décident de passer à l'action. Ils rejoignent D.M, l'entraînent derrière l'arrêt de bus, la violente et la menacent avec un pistolet automatique. Delmel Roméo est le premier à la violer. Pendant ce temps, son acolyte la tient en respect avec l'arme. Comme l'agression se produisait non loin de leur lieu de rassemblement, Gbetto Gomi, le dernier membre et chef du trio n'a pas eu du mal à retrouver ses associés. Arrivé sur les lieux, Gbetto Gomi a ordonné à Delmel de dégager et le laisser seul avec la fille. Delmel s'est exécuté. A son tour, Gomi a violé D.M. Dans la lutte pour se défendre, des mouvements et des cris attirent l'attention des agents de police en patrouille dans les environs. Quand ils ont aperçu les policiers, les agresseurs ont détalé, mais D.M a pu retenir Delmel Roméo. Embarqué par ces policiers, il a comparu devant les juges le 13 juillet 2015 et purge sa peine actuellement à la Maca. Quant à Gbetto Gomi, le chef du gang, il a été appréhendé par la police dans la nuit du vendredi 8 janvier 2016 à la suite d'une enquête ouverte à cet effet. Devant les juges, il a d'abord nié les faits. Mais avec la présence dans la salle d'audience de D.M qui l'a reconnu et témoigné contre lui, Gomi a fini par avouer. Il a été condamné à trois ans de prison ferme et 50.000 Fcfa d'amende. Il rejoint ainsi Delmel Roméo derrière les barreaux. Le troisième membre du gang court toujours.

Ange TIEMOKO

BOUAFLÉ

Un tradi-praticien meurt en pleine démonstration

Le tradi-praticien, emporté par sa magie

Fin de parcours pour le "célèbre" tradi-praticien-magicien de Dioulabougou. En effet, cet homme habitué aux scènes de magie pendant la vente de ses tisanes et de décoctions derrière l'école Primaire publique Tiécoura Diawara (ex-école Dioulabougou) à Bouaflé, y a laissé sa peau le mercredi 27 janvier 2016. Selon les témoignages recueillis sur place, l'homme dont la pratique consiste à vomir en publique des bagues de protection pour sa clientèle était en pleine démonstration de sa magie quand les choses ont mal tourné. Ce jour-là, certainement très inspiré, le tradi-praticien faisant des démonstrations plus intense que d'habitude, à la limite même de l'incroyable. Et à la surprise générale, au lieu de vomir des bagues comme d'habitude, le pauvre s'est mis à rendre du sang. Il a tellement saigné qu'il s'est étouffé avant de s'affaisser sur son lieu d'exhibition et mourir devant son public. Mais qu'est ce qui s'est passé ? Bien malin qui nous dira. Triste fin pour cet homme qui était un habitué de ces démonstrations qui l'ont rendu célèbre il y a plus de deux ans selon les témoignages. Appelée, la police a procédé à l'enlèvement du corps.

A T

Les faits en bref

Port-Bouët

Une jeune fille atteinte de tuberculose se suicide

Une jeune fille atteinte de tuberculose s'est volontairement donnée la mort ce mercredi 27 janvier 2016 en se jetant dans un puits situé au sein d'habitations contigües où elle réside. Les faits se sont produits dans un sous-quartier Anani de Gonzague-ville. Le souci principal de la jeune fille âgée d'environ 29 ans était l'inaffection de ses parents. Atteinte de tuberculose, « elle ne bénéficiait d'aucune attention, ni d'aide », a rapporté le voisinage. Les voisins n'ont pu s'en apercevoir que lorsqu'elle se débattait du fond du puits. Le temps d'organiser les moyens pour le sauver, il était déjà trop tard. « Elle a sauté dans le puits en notre absence. Le temps de la sauver, elle s'était déjà noyée », a confirmé des témoins. La police du 24ème arrondissement s'est déportée sur les lieux et donne l'ordre aux services des pompes funèbres d'évacuer le corps à la morgue.

Cocody

Le corps d'une femme retrouvé derrière la résidence du Président

Le vendredi 22 janvier 2016, le corps d'une femme en état de putréfaction très avancée a été découvert derrière la résidence du président de la République qui jouxte la lagune Ebrié sis à Cocody Riviera Golf. De sources policières, le corps de la victime, découvert en bordure de l'eau, à quelques mètres seulement de la résidence du chef de l'Etat avait le visage tuméfié, les yeux absents de leurs cavités, le crâne littéralement couvert de pourriture. Toujours selon la police, ce sont des pêcheurs qui ont découvert le corps sans vie de la jeune dame. Une enquête a été ouverte par la police criminelle afin de tenter de reconstituer les circonstances de ce décès, qui, semble-t-il remonte à une semaine. La police assure même qu'elle compte réaliser une autopsie du corps cette semaine.

AVIS DE RECRUTEMENT

AGENCE DE COMMUNICATION

recherche

(1)Secretaire Comptable

(1)Secretaire (Assitante)

(1) Chargée d'événementiel

(2) Commerciales

Niveau d'etude
Minimum Bac + 2 avec
2 ans d'experience

Adressez vos CV+ lettre de motivation à l'adresse
sicoms2013@gmail.com

TRIBUNE N°101_Mise en page 1 28/01/2016 21:13 Page 11

AVIS DE VENTE ET DE LOCATION RCAPI

MAISONS ; COURS ET IMMEUBLES

Cocody (zone RTI): 1appt.de 3pièces au 3ème étage Prix: 27 millions
Riviera Palmeraie (zone Guiro): 1 villa de 4p+1 dép.(boutique) bâtie sur 520m² Prix : 85millions
Route Bingerville (cité Sicogi): 1 villa de 5p + jardin+garage bâtie sur 400m² Prix : 145millions
Riviera Faya (zone Winner Chapel): 1 villa de 5p sous dalle bâtie sur 600m² Prix : 98millions Cocody Danga: 1 villa de 5pièces bâtie sur 1500m² + TF Prix : 450millions
Cocody (zone Palm Club): 1appt.de 4p au 2ème étage (carrelé + baie vitrée) Prix:65 millions
Route Abatta (cité Oribat): 1villa de 4pièces + garage Prix : 60 millions
Riviera Bonoumin (zone Gossio):1villa de 4p+5studios(R/M: 325 000F studios) /613m² Prix : 95millions
Yop (zone St Pierre): 1 maison (sicogi) de 4pièces d'origine Prix : 18millions
Yop N. quartier: 1maison(Sicogi) de 2p modifiée en 3 entièrement carrelé Prix: 9,5millions
Yop Toit-rouge: 1maison (Sogefiha) de 3pièces modifiée en 5 Prix : 16 millions
Yop Résidentiel:1duplex de 4pièces avec garage (habitée) +5 studios types (nvlle construction vide) Prix : 38 millions
Koumassi (zone Bicici) : 1 immeuble de R+2 comprenant 2ostudios + 2x3pièces +3mag. (R/M : 2 000 000F) Prix : 210millions
Yop Sideci : 1 cour de 1x2pièces + 4 studios (R/M : 105 000F)/ 300m² +ACP Prix : 6millions
Yop Magasin : 1 cour de 1x3pièces + 1x4pièces + 5 studios (R/M : 350 000F) + garage (terrain SETU) Prix : 40millions
Port-bouet : 1 immeuble de R+3 comprenant 4x2pièces + 8studios + 12 mag. (R/M : 730 000F) bâtie / 250m² +ACD Prix : 90millions
Koumassi Remblais (zone carrefour Colombe) : 1 immeuble de R+3 comprenant 6x2pièces + 6x3pièces + 3studios + 12 mag. (R/M : 2 460 000F) bâtie / 375m² +ACD Prix : 330millions Koumassi Remblais (zone Rochelle) : 1 immeuble de R+3 comprenant 11x2pièces + 12studios + 1 mag. + 1 antenne de réseaux (R/M : 2 815 000F) bâtie / 479m² +CPF Prix : 335millions

ENTREPÔT

Zone portuaire (en bordure de lagune): 1 entrepôt de 11 000m² dont 5000m² couverts + 6000 non couverts + 18 bureaux + 2 mag. Prix : 3,8 milliards
Yop Zone Industrielle : 1 entrepôt de 4 500m² comprenant 1 hangar en 2 compartiments de 1000m²/1 + esplanade de 2000m² + bureaux Prix : 650 millions (vide)
Vridi (zone SIR/ Lubafrique): 1 entrepôt de 6000m² couvert 2500m² + bail +1immeuble de R+3

TERRAINS ET PARCELLES

Yop (zone PK17): 1 ferme de 1000m² + 2 hangars +1x3p+ 2 entrer-coucher Prix : 14millions
Yop (zone CIE Niangon): 1 terrain de 500m² + ACD Prix : 20millions
Plateau (zone Score): 1 terrain de 594m² + TF Prix : 350millions
II Plateaux (bordure Bd Latrille zone Les Oscars): 1 terrain de 400m² +ACD Prix : 75millions Riviera Palmeraie (bordure Bd Bingerville): 1 terrain de 1600m² +ACD Prix : 320millions
Yop Niangon (zone Phcie du Nord): 1 terrain de 450m² + TF (AGEF) Prix : 16millions
Angré (zone cité Sotra): 4 terrains de 600m²/1 (2400m² les 4) + ACD Prix : 28 millions/1 (110 millions les 4)
Bingerville (zone Adjamé Bingerville): 10 terrains de 600m²/1 (6000m² les 10) + Approbation ministérielle Prix : 12 millions/1 (118 millions les 10)
Grand-Bassam (zone Moossou): 2 terrains de 800 et 910m² Prix : 10 et 12 millions
Yop Niangon (route d'Azito): 1 terrain de 3000m² clôturé + ACD Prix : 80 millions
Angré 7ème Tranche (bordure gde voie): 1 terrain commercial de 800m² + ACD Prix : 150 millions
Bingerville (M'batto-Bouaké): 1 parcelle de 17ha (170 000m²) Prix : 8 000F/m²
Bingerville (zone ANADER): 1 parcelle de 12ha (1270 000m²) ACD Prix : 15 000F/m²
Bingerville (bordure Lagune): 1 parcelle de 381ha (3 810 000m²) +TF Prix : 9 000F/m²
Riviera Abatta (bordure lagune): 1parcelle de 2.5 ha (25 000m²) Prix: 40 000F/m²
Yamoussoukro (zone Zambakro en bordure de voie): 1 parcelle de 2,7439 ha (27 439m²) + attestation coutumière Prix : 1200F/ m²
Bingerville (zone Eglise.Harris): 1 parcelle de 155ha (1.550.000m²) Prix: 7 500F/m²
Route Adjamé / Abobo (zone Filtisac I Université bordure de l'autoroute): 1 parcelle de 1,3 ha (13 000 m2) + CPF clôturé + 3 portail d'entrée + magasins et bureaux Prix: 1.6 milliard

LOCATIONS

Treichville (AV 15 R8 barrée): 1magasin de 104m² Loyer mensuel : 200 000 F
Route Abatta (cité Oribat): 1villa de 4pièces + garage Loyer mensuel: 300 000F
Riviera Palmeraie (zone Cash / Oilibya): 1 entrepôt de 800m² couvert avec 15 bureaux avec sanitaires + parking loyer mensuel : 5 000 000F (vide)
Yop Selmer: 1 entrepôt Loyer mensuel : 1 000 000 F (vide)

VITE CONTACTEZ NOUS AU:
05 73 86 86
07 06 10 11
01 61 71 61

HOTEL RESIDENCE GNININSEMIN DE BANGOLO

Désormais à l'Ouest, le confort
et la sécurité ont une adresse :
l'Hôtel Résidence
"GNININSEMIN" de BANGOLO

Des suites
Des chambres VIP
TV, CANAL
Chauffe eau
Internet et Petit déjeuner offert

HOTEL RESIDENCE GNININSEMIN
"Chez nous, vous êtes chez vous"

CONTACT ET RESERVATION
BP 246 BANGOLO
(00225) 78 12 16 66/ 55 45 34 34

MISS IN PARIS

Offrez à votre peau la nouvelle
gamme de produit "MISS IN PARIS"
à base d'actifs naturels pour
un teint plus clair et plus éclatant.

Vous serez fière
de votre peau.

BGG DISTRIBUTEUR EXCLUSIF EN CI
SHOW ROOM, Cocody Riviera Palmeraie
08 BP 3183 Abidjan 08 Cote d'Ivoire
Contacts: + 225 07 66 27 57 / 01 53 53 12 / 54 20 02 54
E-mail: bggcosmétique@gmail.com

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INVESTIGATIONS
Tribune IVOIRIENNE
L'information n'a pas de couleur

PROCESSUS ÉLECTORAL À LA FIF

Vers la confirmation de la candidature unique de Sidy Diallo

Seule autorisée par la Commission électorale, le 11 janvier 2016, à postuler pour l'élection du président de la Fif, la liste conduite par Augustin Sidy Diallo aurait été confirmée en Commission de recours.

Augustin Sidy Diallo devrait être seul dans le processus en vue de sa propre succession.

On devrait en savoir un peu plus à l'issue de la conférence de presse que devrait animer aujourd'hui, la Commission de recours, au siège de la Fédération ivoirienne de football sous le coup de 11 heures. Mais des sources au cœur des délibérations de ladite Commission ont d'ores et déjà vendu la mèche. A savoir qu'au terme de leur délibération, les membres de la Commission de recours auraient décidé de confirmer la validité de la liste conduite par Augustin Sidy Diallo pour le scrutin du 20 février 2016. Confirmant ainsi la décision prise le 11 janvier 2016, par la Commission électorale présidée par l'ancien ministre des Sports et Loisirs Philippe Légré Dakpa. Ce, malgré le recours dûment introduit par Salif Bictogo, candidat recalé par la Commission électorale pour cause de dossier incomplet. Un recours qui visait non à remettre en cause la décision de la Commission électorale, mais plutôt pour voir invalidée la liste Augustin Sidy Diallo, au motif qu'elle comportait le nom d'Alexis Vagba, dirigeant de l'Africa Sports d'Abidjan, sanctionné en 2011 par les organes juridictionnels de la Fifa. Pour Salif Bictogo, Alexis Vagba tombait ainsi sous le coup de l'un des critères pour l'élection à la présidence de la Fif qui dispose que tout candidat au comité exécutif de la Fif prescrit que celui-ci ne doit pas avoir été sanctionné dans un délai de cinq ans avant ladite élection. Aussi, Salif Bicto et son camp estimaient ainsi que la seule présence de Alexis Vagba invalidait la liste Augustin Sidy Diallo. D'autre part, alors même que la Commission conduite par Philippe Légré Dakpa avait assuré avoir respecté stricto sensu ladite disposition, en requérant les services de la Commission de discipline, l'un des organes juridictionnels de la Fif, avec la Commission de recours (qui est différent de celle de l'élection à la présidence de la Fif), qui aurait confirmé que tous ceux qui étaient sur la liste d'Augustin Sidy Diallo n'avaient jamais fait l'objet de sanction. Une assertion qui a été démentie le même 11 janvier 2016. Les preuves ayant été fournies que Alexis Vagba a bel et bien été sanctionné par la Fif. Deux questions se soulevaient dès lors après cette révélation plus ou moins gênante. Primo, qui de la Commission électorale ou de la Commission de discipline n'a pas dit la vérité sur la composition de la liste Augustin Sidy Diallo ? Secundo, la seule présence d'Alexis Vagba permet-elle de valider en recours la liste Sidy Diallo ou non? Des questions auxquelles la Commission de recours présidée par Pacôme Mondon devrait enfin apporter des réponses sans équivoque aujourd'hui. Après que cela ait donné droit à un débat juridique par presse interposée des jours durant. A en croire nos sources, la Commission de recours aurait déjà signifié la décision à Salif Bictogo depuis des jours. Le silence observé par ce dernier équivaut-il à une acceptation définitive de la décision ou est-il à interpréter comme le silence avant la tempête ? Les jours à venir devraient nous situer sur la question. En attendant, les choses devraient aller plutôt comme sur des roulettes. Puisqu'après la Commission de recours aujourd'hui, la Commission électorale devrait à son tour lancer officiellement la campagne prévue du 02 au 18 février 2016, au terme de sa conférence de presse prévue lundi 1er février 2016.

Patrice BEKET

CHAN- DÉBUT DES QUARTS DE FINAL CE SAMEDI

Cameroun-Côte d'Ivoire sous un air de revanche

En deuxième match des quarts de finale du Championnat d'Afrique des nations (Chan) qui a lieu au Rwanda, la Côte d'Ivoire affronte le Cameroun à Butare, ce samedi 30 janvier 2016, sous le coup de 16 heures Gmt. Pour leur première accession au Big 8 de la compétition, les Eléphants A' sont plutôt tombés sur du costaud. Le Cameroun ayant été de tout temps la bête noire de la Côte d'Ivoire, les confrontations entre ces deux nations ont souvent été épiques. Les plus récentes entre les deux nations ayant été plus ou moins favorables à l'un ou l'autre, celle de ce samedi devrait encore se jouer sous un air de revanche. Si on s'en tient à l'historique du Chan, Serges N'Guessan et ses coéquipiers doivent une revanche aux Ivoiriens. Les Eléphants A' amenés par le sélectionneur Kouadio Georges avaient mordu la poussière face aux Lions Indomptables A', en match de poule du Chan 2011 au Soudan (2-0). La première confrontation Côte d'Ivoire-Cameroun dans cette compétition étant allée au Cameroun, tout le monde sur les bords de la lagune Ebrié s'entend à ce que la seconde du genre aille à la Côte d'Ivoire. Malheureusement, il n'en va pas ainsi dans les compétitions. Il revient, dès lors, à la bande à Michel Dussuyer de se donner les moyens de cette revanche, qui serait conforme à ses deux dernières sorties dans le Chan 2016. Le feu d'artifice des Ivoiriens face aux Gabonais, lors de la journée ultime de la poule A (4-1), étant encore vivace dans tous les esprits. Mais attention, les Ivoiriens ne sont pas les seuls à crier vengeance. Puisque, barrés par leurs éternels rivaux pour la qualification en quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (Can), en 2015 (1-0), les Camerounais pourraient être tentés à leur tour de rendre la monnaie de leur pièce aux Ivoiriens. En première rencontre, le Rwanda sera opposé à la RD Congo, à partir de 13 heures Gmt, à Kigali.

Programme du dimanche 31 janvier

Tunisie-Mali à 13 heures Gmt à Kigali

Zambie-Guinée à 16 heures Gmt à Rubavu

PB

MERCATO D'HIVER 2015

Fin du feuilleton Samata !

Ally Samata a fini par rejoindre le club belge de Genk.

Le club belge de Genk a-t-il fini par se plier aux desiderata du TP Mazembé ? En tout cas, le feuilleton Ally Samata, du nom du buteur tanzanien du TP Mazembé, champion d'Afrique des clubs en titre, a pris fin hier jeudi 28 janvier 2016. Le meilleur joueur africain évoluant en Afrique de l'année 2015 ayant finalement été autorisé à rejoindre le club de Genk. Ouf, ont certainement poussé les dirigeants belges qui voyaient se rapprocher la fin du mercato d'hiver 2015 avec beaucoup d'anxiété. Malgré un pré-contrat datant de décembre 2015, rien n'indiquait, jusqu'à jeudi 28 janvier 2016, que le meilleur buteur de la Ligue des champions d'Afrique, édition 2015, allait rejoindre Genk. Surtout qu'après Nantes, l'Olympique de Marseille s'était mis sur le dossier et se posait comme un candidat de taille à Genk. Heureusement pour les Belges que le Tanzanien n'avait jamais voulu lâcher prise. Ayant très tôt affiché son intention de respecter sa signature. Mbwana Ally Samata avait même décidé de prendre les choses en main en allant rencontrer en personne le puissant Moïse Katumbi, le boss du TP Mazembé, pour une explication franche qui a peut-être tout décanté.

PB

TENNIS- TOURNOI DE MELBOURNE

Djokovic a encore dominé Federer

Avec 23 victoires contre 22 à Federer (2è mondial), Novac Djkovic (1er mondial) est devenu le patron incontesté du tennis masculin à l'échelle mondiale. Le Serbe a en effet sorti le Suisse en demi-finale du Tournoi de Melbourne, en Australie, hier jeudi 28 janvier 2016, sur le score de 3 sets à 1 (6-1, 6-2, 3-6 et 6-3). En écartant par ce succès son rival le plus dangereux du tournoi, Novac Djokovic s'est envolé pour un sixième succès sur le circuit de Melbourne. Sur lequel il a déjà remporté ses cinq premières finales. Il devrait affronter en finale le vainqueur du match entre le Britannique Andy Murray (2è mondial) et le Canadien Milos Raonic (14è mondial).

PB